

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2025**

Date de la convocation : 14/02/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : /

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le vingt-février deux mille vingt-cinq à dix-sept heures sous la Présidence de Madame Marilou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Etaient présents 9 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Maryse BADIA, Madame Marie-France BOURQUIN, Madame Geneviève BENEDETTO, Monsieur Joël CONTINSUZAT, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame TABONE Marlène,

Secrétaire de séance : Madame Marine AURIEL

Numéro : DLAS20250220-002

Matière : 7.15 FINANCES LOCALES –DECISIONS BUDGETAIRES – Tarifs

Objet : SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : MODIFICATION DES TARIFS

Considérant la nécessité de procéder à la livraison de repas pour les personnes retraitées, handicapées ou momentanément dépendantes,

Considérant l'analyse du cout du portage,

Considérant la possibilité d'exonération fiscale pour ce service,

Considérant la volonté du CCAS de proposer un repas du soir en complément du repas du midi aux bénéficiaires du service,

Considérant l'arrêté relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile, mentionnés à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel à :

- appliquer, au 1^{er} mars de chaque année, une revalorisation du prix de vente des repas à domicile (midi et soir) aux bénéficiaires résidant sur USSEL et aux bénéficiaires hors Ussel, en fonction du taux fixé par l'arrêté susvisé.

- signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 21 février 2025

Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental
Corrèze,

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20250221-DLAS20250220-02-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025
Marilou PADILLA RATELADE.